



**PRÉFET
DE LA SEINE-
ET-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Marché de travaux pour l'aménagement du site de relogement de la cité administrative à Chaussy

Règlement de la consultation (RC)

Date limite de remise des offres

Mercredi 21 octobre 2026 à 12h00

RÉPONSE DÉMATÉRIALISÉE OBLIGATOIRE

Table des matières

1 OBJET DE LA CONSULTATION.....	3
2 CONDITIONS DE LA CONSULTATION.....	3
2.1 Étendue de la consultation.....	3
2.2 Représentant de la personne publique.....	3
2.3 Forme du marché.....	3
2.4 Durée du marché et délai d'exécution.....	3
2.5 Questions des candidats sur le dossier de consultation.....	3
2.6 Modification de détail du dossier de consultation.....	4
2.7 Délai de validité des offres.....	4
2.8 Visite du site.....	4
2.9 Prestations Supplémentaires Éventuelles (PSE) et Variantes.....	4
2.10 Mode de règlement.....	5
2.11 Nature de l'attributaire.....	5
2.12 Négociations.....	5
2.13 Action d'insertion.....	5
3 PRÉSENTATION ET COMPOSITION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....	5
3.1 Habilitation du signataire.....	5
3.2 Monnaie.....	5
3.3 Langue.....	5
3.4 Composition du dossier de consultation remis aux candidats.....	6
3.5 Composition des candidatures et des offres.....	6
3.5.1 Les pièces relatives à la candidature comprennent :.....	6
3.5.2 Les pièces relatives à l'offre comprenant :.....	7
4 CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES.....	8
5 PRÉSENTATION DES OFFRES.....	8
6 JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....	9
7 PROCÉDURES DE RECOURS.....	10
8 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	10
9 DIVERS.....	11

1 OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent marché a pour objet les travaux d'aménagement du site de relogement de la cité administrative au 3 Place Arthur Chaussy 77000 Melun.

2 CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 Étendue de la consultation.

La présente consultation est passée selon la procédure adaptée en application des articles R2123-1-1° à R2123-7, et R2131-12 du Code de la commande publique.

2.2 Représentant de la personne publique

Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne représenté par Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture de Seine-et-Marne.

2.3 Forme du marché

Le présent marché est un marché de travaux, rémunéré sur la base d'un prix global et forfaitaire, détaillé dans la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF).

Le marché est alloté et décomposé en 6 lots définis comme suit :

Lot 1 : Gros œuvre

Lot 2 : Second œuvre

Lot 3 : Menuiserie extérieure - Métallerie

Lot 4 : Électricité courant forts-courant faibles-informatique

Lot 5 : CVC-Plomberie

Lot 6 : Vidéo-contrôle d'accès-sureté

2.4 Durée du marché et délai d'exécution

Le présent marché prend effet à compter de sa date de notification, pour une durée de douze (12) mois.

Il s'achèvera au plus tard à l'issue de la période de garantie de parfait achèvement des ouvrages.

Le délai d'exécution des travaux est de six (6) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des travaux.

En cas de non-respect des délais mentionnés dans le calendrier détaillé d'exécution, puis dans le calendrier définitif notifié au titulaire, ce dernier sera soumis à l'application des dispositions de l'article 7 « Pénalités » du CCAP.

2.5 Questions des candidats sur le dossier de consultation

Les candidats souhaitant obtenir des renseignements complémentaires, peuvent le faire **uniquement par écrit** en formulant leurs questions sur la plateforme des achats de l'État (PLACE) : <https://www.marches-publics.gouv.fr> au plus tard huit (8) jours avant la date limite de remise des offres. Une réponse sera alors adressée à tous les candidats, par écrit, **au plus tard six (6) jours** avant la date limite de remise des offres.

Seule la date de réception fixée par la préfecture de Seine-et-Marne fait foi. Aucune demande ne sera prise en compte au-delà de cette date. Aucun renseignement complémentaire ne sera obtenu par téléphone ou par courriel.

2.6 Modification de détail du dossier de consultation

La préfecture de Seine-et-Marne se réserve le droit d'apporter, au plus tard six (6) jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié et/ou complété, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.7 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à cent quatre-vingts (180) jours. Il court à compter de la date limite de remise des offres.

2.8 Visite du site

Afin qu'ils puissent prendre la mesure de toutes les contraintes et sujétions induites par l'exécution du marché et établissent leur prix en toute connaissance de cause, les candidats devront **obligatoirement** visiter le site où seront exécutés les prestations à savoir :

3 Place Arthur Chaussy
77000 Melun

à l'une des dates et horaires suivants :

- le lundi 28 septembre 2026 à 08h30
- le mercredi 30 septembre 2026 à 08h30

Les candidats devront impérativement confirmer leur présence, au moins 48 h à l'avance, aux adresses mails suivantes :

- sgc-marches-publics@seine-et-marne.gouv.fr
- sgc-gestion-cite@seine-et-marne.gouv.fr

Il sera délivré, aux candidats, un certificat de visite qu'ils devront joindre OBLIGATOIREMENT à leur offre. Le candidat reconnaît avoir apprécié, du fait de cette visite, toutes les difficultés inhérentes au site existant.

Si le candidat a des questions à l'issue de la visite, celles-ci devront être envoyées via la plateforme d'achat de l'État (PLACE).

NB : Les entreprises soumissionnaires sont informées que la visite du site est OBLIGATOIRE dans le cadre de la présente consultation. En conséquence, l'attestation de visite dûment signée devra impérativement être jointe à l'offre sous peine de voir celle-ci déclarée irrégulière.

2.9 Prestations Supplémentaires Éventuelles (PSE) et Variantes

Le marché n'admet pas de variante.

Les lots suivants comprennent des prestations supplémentaires éventuelles (PSE) :

Lot 1 Gros œuvre : PSE N°1 - Rampe PMR Béton

Lot 2 Second œuvre : PSE N°1 bureaux 5 à 8 du RDC du bâtiment E et PSE N°2 bureaux 5 à 8 du RDC du bâtiment E

Lot 5 CVC- Plomberie : PSE N°1 Station de relevage

2.10 Mode de règlement

Le marché est financé sur le BOP 348.

Le paiement des factures sera effectué par virement administratif sur un compte bancaire ou postal. Le délai de paiement est fixé à trente (30) jours à compter de la réception de la facture par l'administration.

Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit (8) points.

2.11 Nature de l'attributaire

Conformément à l'article R.2142-21 du Code de la commande publique, il est interdit aux candidats de soumissionner à la fois à titre individuel et en tant que membres d'un ou plusieurs groupements.

2.12 Négociations

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier. À l'issue de l'analyse des offres, s'il juge nécessaire de négocier, le pouvoir adjudicateur effectuera, pour chacun des lots du marché, les négociations avec les 3 premiers candidats classés au regard des critères d'attribution définis à l'article 6.2 du présent règlement sous réserve de disposer d'un nombre suffisant d'offres. Les négociations auront lieu soit à la préfecture de Seine-et-Marne soit seront engagées par courriel à l'adresse que le(s) candidat (s) auront indiquée au point B1 de l'acte d'engagement.

2.13 Action d'insertion

Sans Objet.

3 PRÉSENTATION ET COMPOSITION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Le pouvoir adjudicateur applique le principe « **Dites-le nous une fois** ». Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

3.1 Habilitation du signataire

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat. À cet effet, il doit être présenté dans l'offre du candidat les justificatifs adéquats certifiant qu'il est autorisé à signer l'ensemble des documents de l'offre.

3.2 Monnaie

La personne publique choisit comme unité de compte l'euro. Tous les montants figurant dans l'offre doivent être libellés dans cette monnaie. Le candidat doit présenter une offre libellée en euros. Si son offre est retenue, la mise au point finale du marché s'effectuera en euros.

3.3 Langue

Les offres des candidats, ainsi que les documents de présentation associés, seront entièrement rédigées en langue française sous peine de rejet.

3.4 Composition du dossier de consultation remis aux candidats

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est disponible dans son intégralité et en accès libre sur la plateforme suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Ce dossier comprend les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation (RC) ;
- L'acte d'engagement, par lot, accompagné de son annexe (déclaration de sous-traitance, le cas échéant) ;
- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF), par lot ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et son annexe ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) spécifique à chaque lot, ainsi que les pièces graphiques associées ;
- Un planning prévisionnel des travaux ;
- Le cadre de réponse ;
- L'attestation de visite, à faire signer lors de la visite du site ;
- Le formulaire de lettre de candidature (DC1) et le formulaire de déclaration du candidat ou du membre du groupement (DC2), ou le DUME (Document Unique de Marché Européen), disponibles aux adresses suivantes :

<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

<https://dume.chorus-pro.gouv.fr/#/accueil/operateur-economique>

3.5 Composition des candidatures et des offres

3.5.1 Les pièces relatives à la candidature comprennent :

A. Le dossier administratif :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas d'exclusion prévus aux [articles L. 2141-1 à L. 2141-5](#) ou aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-11](#) du code de la commande publique ainsi qu'aux articles R.2141-1 R.2141-5 du Code de la commande publique, et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés. À cette fin, le candidat peut avoir recours au formulaire DC1, au DUME ou à un document libre ;
- Un extrait du registre du commerce (Kbis) ou documents équivalents indiquant les personnes habilitées à engager la société.

B. Les garanties professionnelles et financières :

- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché, portant sur les trois derniers exercices disponibles ;
- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;
- Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du présent marché.
- Une liste des principaux travaux exécutés au cours des cinq dernières années ;
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise et notamment des responsables de conduite de travaux de même nature que celle du marché.
- Certificats de qualifications professionnelles : La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des qualifications et des certificats professionnels ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.

Les entreprises de création récente pourront justifier de leurs capacités professionnelles, techniques, et financières par tout moyen de preuve et notamment par la présentation des titres d'études ou de l'expérience professionnelle du ou des responsables des prestations.

Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie, comportant les mentions prévues à l'article R3243-1 du Code du Travail ou les documents équivalents. Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre.

Nota : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, l'acheteur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans le même délai.

A cette fin, le candidat peut avoir recours au formulaire DC2 ou à un document libre.

Conformément aux dispositions de l'article R2142-14 du Code de la commande publique, l'absence de références relatives à l'exécution de marchés publics de même nature ne peut justifier, à elle seule, l'élimination d'un candidat. Elles sont simplement souhaitées afin de mieux appréhender les capacités du candidat.

L'ensemble des documents mentionnés au présent A et B doivent aussi être produits par les éventuels cotraitants.

REMARQUE : Conformément à l'article R. 2143-4 du Code de la Commande Publique, les candidats peuvent également présenter leur candidature sous la forme papier d'un document unique de marché européen (DUME).

3.5.2 Les pièces relatives à l'offre comprenant :

1. L'acte d'engagement (AE) à **compléter notamment en mentionnant l'adresse du courrier électronique du candidat où toute notification et toute correspondance pourra lui être valablement adressée**, accompagné de :
2. son annexe : (le formulaire DC4 de déclaration de sous-traitance), le cas échéant.

NB : Alors qu'un acte d'engagement signé était autrefois requis de l'opérateur économique soumissionnaire lors du dépôt de son offre, sa signature n'est plus aujourd'hui requise qu'au stade de l'attribution du marché.

Ainsi, au stade de l'attribution du marché, le pouvoir adjudicateur demandera au candidat retenu un acte d'engagement signé sous format papier qu'il adressera par courrier, en original, à la Préfecture de Seine-et-Marne, SGCD/DFMP, cellule Marchés publics, 12, rue des Saints-Pères 77 000 MELUN. Par la suite, l'acte d'engagement signé des deux parties sera transmis au titulaire par voie dématérialisée.

3. La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF), par lot, complétée entièrement.

4. Le **cadre de réponse** (CR) joint au présent dossier de consultation, obligatoirement **complété**.
Le candidat respectera **scrupuleusement** ce cadre de réponse.
5. L'attestation de visite signée par les deux parties.

4 CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Les documents à fournir sont ceux demandés aux articles 3.5.1 et 3.5.2 du présent document.

L'ensemble des documents demandés est ci-après désigné sous le terme générique d'« offre ».

Les offres devront être déposées sur PLACE avant la date et heure limites fixées sur la page de garde du règlement de consultation.

Conformément à l'article R. 2132-7 du Code de la commande publique, la consultation est dématérialisée. Les offres doivent obligatoirement être présentées par voie électronique. Les offres remises en format papier seront déclarées irrégulières et ne feront l'objet d'aucune réclamation.

Les offres seront remises par voie électronique sur le profil acheteur de la préfecture de Seine-et-Marne. Les offres doivent être déposées en passant par le site : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Il est signalé aux candidats de prévoir un délai suffisant avant la date et l'heure limite de remise indiquées en première page du présent règlement. Passé ce délai, les offres ne pourront être ouvertes et donc analysées.

Le candidat pourra envoyer une copie de sauvegarde, sur support papier ou sur support physique électronique sous réserve que cette copie parvienne au pouvoir adjudicateur avant la date et heure limite et qu'elle soit placée sous un pli scellé portant la mention : « **Copie de sauvegarde pour – Marché** relatif à des « travaux pour l'aménagement du site de relogement de la cité administrative à Chaussy » – NE PAS OUVRIR ».

La copie de sauvegarde sera ouverte par le pouvoir adjudicateur dans les cas prévus à l'article 2 de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde.

<https://www.code-commande-publique.com/arrete-du-22-mars-2019-fixant-les-modalites-de-mise-a-disposition-des-documents-de-la-consultation-et-de-la-copie-de-sauvegarde/>

Formats électroniques acceptés par le pouvoir adjudicateur :

Les documents doivent être transmis dans les formats suivants :

- doc (word jusqu'à la version 2010)
- xl (Excel jusqu'à la version 2010)
- pdf (sauf pour les actes d'engagement)

5 PRÉSENTATION DES OFFRES

Il est rappelé que le soumissionnaire doit transmettre son offre une seule fois. Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même soumissionnaire, seule sera ouverte la dernière offre reçue par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des offres (art R2151-6 du Code de la commande publique).

Offres anormalement basses :

Conformément à l'article R.2152-5 du Code de la Commande Publique, dans le cas où leur offre paraîtrait anormalement basse au pouvoir adjudicateur, les candidats devront être en mesure de fournir toutes les justifications sur la composition de l'offre qui leur seront demandées par l'administration pour lui permettre d'apprécier si l'offre de prix proposée est cohérente. Si les informations fournies ne permettent pas au candidat de justifier son prix, le pouvoir adjudicateur rejettera l'offre.

6 JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

6.1 Candidature

Les critères de sélections des candidatures sont les suivants :

- Adéquation des capacités professionnelles à l'objet du marché : références, qualifications professionnelles ;
- Adéquation capacités techniques à l'objet du marché : moyens matériels et humains ;
- Adéquation capacités financières à l'objet du marché : chiffre d'affaires (montant et évolution sur les 3 dernières années).

6.2 Offre

Pour l'ensemble des lots, afin de déterminer l'offre la plus avantageuse, le représentant du pouvoir adjudicateur se fondera sur les critères d'attribution pondérés de la façon suivante :

- Prix : 70 %
- Valeur technique : 20%
- Critère environnemental : 10%

C'est sur le nombre de points acquis par le prestataire pour chaque critère que s'appliquera la pondération, ce qui donnera lieu à l'attribution d'une note permettant d'opérer le classement (valeur arrondie au centième supérieur). L'offre ayant obtenu la meilleure note sera classée 1^{re}.

Chaque critère sera jugé et crédité d'un nombre de points fixé au maximum à 100.

En cas d'égalité de points, le critère 1 prévaudra pour départager les candidats, puis le critère 2.

Le prix :

Le critère prix est apprécié à partir du montant total de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) **remise dans le dossier de consultation et dûment complétée** par le candidat. Le nombre de points sera calculé comme suit :

Critère prix	
• Note de l'offre = 70x $\frac{\text{montant offre moins disante}}{\text{montant de l'offre considérée}}$	70 points

Dans le cas d'un prix forfaitaire, si des erreurs de multiplication, d'addition ou de report sont constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) d'un candidat, le montant total indiqué ne sera pas rectifié pour l'analyse des offres.

Une exception est toutefois prévue en cas d'erreur purement matérielle, manifeste, et de nature telle que nul ne pourrait s'en prévaloir de bonne foi dans l'hypothèse où l'offre du candidat serait retenue.

Si le candidat concerné est pressenti pour l'attribution du marché, il pourra être invité à rectifier la DPGF afin de la rendre cohérente avec le prix forfaitaire global. En cas de refus de sa part, son offre sera écartée comme non cohérente.

Délais et valeur technique :

Le critère valeur technique sera apprécié sur la base des éléments renseignés par le candidat dans le « cadre de réponse ».

Valeur technique	20 points
• Organisation et planning du chantier	5 points
• Moyens humains affectés au chantier	5 points
• Moyens techniques dédiés au chantier	5 points
• Sécurité du chantier	5 points

Critère performance environnementale

Le critère performance environnementale sera apprécié sur la base des éléments renseignés par le candidat dans le « cadre de réponse ».

Performance environnementale	10 points
• Recours à des matériaux ou produits issus du réemploi ou de la réutilisation	5 points
• Recours à des matériaux ou produits intégrant des matières recyclées	5 points

7 PROCÉDURES DE RECOURS

Tribunal Administratif de Melun, 43, rue du Général de Gaulle, case postale n°8630 77 008 MELUN CEDEX. Courriel : greffe.ta-melun@juradm.fr – Téléphone : 01.60.56.66.30

Greffé du Tribunal Administratif de Melun, 43, rue du Général de Gaulle, case postale n°8630 77 008 MELUN CEDEX. Courriel : greffe.ta-melun@juradm.fr – Téléphone : 01.60.56.66.30

8 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les renseignements d'ordre administratifs et techniques peuvent être obtenus en posant les questions sur la plateforme de dématérialisation via le site PLACE <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

9 DIVERS

Il est formellement interdit d'utiliser et de reproduire le logo de la préfecture de la Seine-et-Marne dans le cadre des réponses par les candidats à la présente consultation.